Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026139-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 3 novembre 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**28 + 2 pouvoirs**	**23 octobre 2026**	**23 octobre 2026**

N° délibération	Objet
2026-139	**Redevance Eau potable de la communauté de communes pour les communes avec un mode de gestion en DSP Tarifs 2027**

Le 3 novembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI
BOLAZEC : François SUET
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND, Guy DENIEL
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT, Gaëtan PEYREBESSE
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON, Marc MEQUIGNON
LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Valérie BESNARD à Guy DENIEL
Absente : Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Haud LE GOLIAS

_____

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Les délégataires des services publics eau et assainissement révisent tous les ans leurs tarifs selon les formules des contrats.

Monts d'Arrée communauté doit donc ajuster sa part (fixe et variable) lui revenant sur ces contrats tout en maintenant un tarif proche sur tout le territoire communautaire, que les communes soient exploitées par la Régie ou qu'elles soient en DSP.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026139-DE

Ainsi les tarifs 2027 s'établissent selon le tableau ci-dessous :

Tarifs de vente pour les communes avec mode de gestion en DSP – Part CC MAC :

Communes en DSP	Part fixe CC MAC	Part variable/m3 CC MAC	Redevance Consommation Agence de l'Eau	Redevance Performance Agence de l'Eau	Redevance Prélèvement Agence de l'Eau
Huelgoat	34,68 €	0,1895 €	0,32 €	0,064 €	0,055 €
Plouyé	59,21 €	0,2197 €	0,32 €	0,064 €	0,055 €
Scrignac	55,67 €	De 0 à 40m3 tarif = 1,1016 € puis > 40m3 tarif= 0,00 €	0,32 €	0,064 €	0,055 €

Il est proposé de délibérer sur ces propositions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 4 novembre 2026